

# SERVICE DES ARCHIVISTES

*Les archivistes vous aident dans le tri et la conservation de vos documents*

## QU'EST-CE QUE LE SERVICE DES ARCHIVISTES ?

Le service "Archivistes" a été créé en septembre 1991. Depuis septembre 1995, il est un service constitué auprès du Service Interministériel des Archives de France. Le service s'organise autour de 3 grandes missions :

1

### LE DIAGNOSTIC :

- Etat des lieux des archives
- Récolement sommaire des documents
- Conseils en matière de conservation et classement
- Définition des besoins (traitement des archives et/ou mise en place d'un plan de classement)
- Rédaction d'un devis pour une éventuelle intervention
- Aide et conseils en organisation et aménagement des locaux

2

### L'INTERVENTION

- Traitement des dossiers clos (tri, classement, conditionnement, rédaction d'instruments de recherche et de bordereaux d'élimination)
- Aide et conseils en organisation et aménagement des locaux
- Formation du personnel aux techniques de classement et d'archivage
- Réalisation et mise en place de plans de classement des archives courantes pour un ou plusieurs services
- Valorisation (rédaction d'articles, visites des locaux)

3

### LA MAINTENANCE

- Mise à jour du classement des dossiers clos
- Formation des nouveaux agents aux techniques de classement et d'archivage
- Mission effectuée par l'archiviste qui a réalisé la première intervention
- Mission effectuée également dans les collectivités n'ayant pas fait appel au service antérieurement
- Aide et conseils en organisation et aménagement des locaux

## POURQUOI CONSERVER ET CLASSER SES ARCHIVES ?

Une bonne gestion des archives apporte à votre collectivité une plus-value :

- ◇ Pour justifier et garantir les droits de la collectivité et des usagers
- ◇ Pour améliorer l'efficacité administrative : gain de place, maîtrise des coûts de conservation papier et électronique, gain de temps dans la recherche, continuité de l'action administrative
- ◇ Pour préserver le patrimoine commun

Les frais de conservation des archives font partie des dépenses obligatoires pour les communes et EPCI (*art. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales et art. L212-6 et L212-6-1 du Code du Patrimoine*).

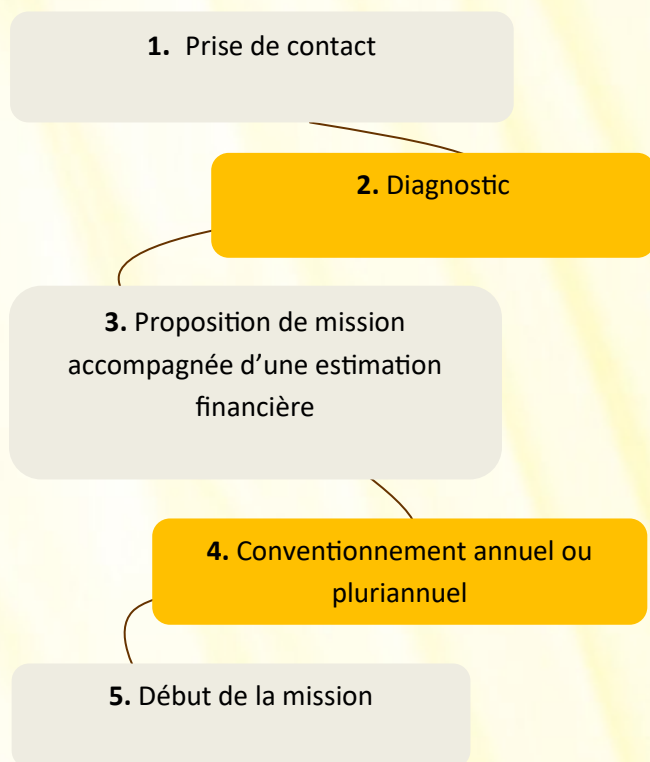


Avant



Après

## QUELLE EST LA DÉMARCHE À SUIVRE ?



## QUELQUES CHIFFRES...

**134** communes et **32** établissements publics de coopération intercommunale ont déjà fait appel au service

**1 130** mètres linéaires d'archives traitées et **680** mètres linéaires d'archives éliminées (moyenne/an)

## Tarifs

Tarif journée : 385 €

Tari demi-journée : 200 €

Diagnostic Forfait (visite sur place, diagnostic, rédaction d'un rapport estimatif) : **250 €**

*Le coût des prestations inclut les frais de personnel, les indemnités de déplacement et de repas ainsi que les frais de secrétariat assuré par le Centre de Gestion.*

*Les fournitures (boîtes, chemises et sous-chemises, papier kraft, étiquettes autocollantes) sont à la charge de la collectivité lors des missions d'un des archivistes.*

## LES OUTILS UTILISES

Des répertoires vous seront transmis en version papier et informatique en fin de mission pour une recherche rapide

## LES AVANTAGES

- + Les missions sont assurées par des archivistes itinérants diplômés et expérimentés, formés régulièrement
- + Les archivistes connaissent le territoire et ses spécificités historiques
- + Les missions répondent aux besoins propres de chaque collectivité
- + L'archivage est conforme à la législation et à la réglementation en vigueur, sous le contrôle scientifique des Archives départementales
- + Le conseil et l'accompagnement sur mesure
- + L'aide à la gestion des archives courantes avec la réalisation de plans de classement papier ou électronique



## Pour plus d'information .. Contacter votre CDG

Rendez vous dans votre Centre de Gestion 74 au :

55 Rue du Val vert

CS 30 138 Seynod

74 600 ANNECY

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h15 à 17h00  
(16h30 le vendredi)

Téléphone (accueil) : 04 50 51 98 50

Courriel : [cdg74@cdg74.fr](mailto:cdg74@cdg74.fr)

Retrouvez-nous également sur notre site internet

<http://www.cdg74.fr>